

ANNEXE IV

À QUOI JOUENT LES EMPLOYEURS ?



Il aura fallu plus de 4 années après que l'Association des Employeurs ait adressé le courrier de réouverture des négociations sur l'Annexe IV pour qu'enfin vienne la première CPPNI sur le sujet ; c'était le 10 mai que commençait ce qui risque très vite de devenir l'arlésienne de notre Branche.

En effet, après avoir refusé toute étude chiffrée, après avoir reporté voire annulé certaines commissions pour en débattre, après avoir mis sur table une première proposition d'accord déjà très vide de garanties salariales, voilà que l'Association des Employeurs, ce 15 novembre, nous présente une seconde mouture autrement pire que la précédente.

Sans compter sur l'ignorance totale quant aux revendications présentées par les différentes Organisations Syndicales, l'Association des Employeurs va jusqu'à reformuler et même supprimer des pans entiers de sa propre rédaction.

Malgré l'accord du 25 mars 2022, 9 des 32 niveaux de nos RMMG actuelles se situent sous le SMIC avec les écarts suivants :

- 74€66 pour la classe 1A
- 179€66 pour la classe 1B
- 176€66 pour la classe 1C
- 179€66 pour la classe 2A
- 162€66 pour la classe 2B
- 106€66 pour la classe 2C
- 25€66 pour la classe 2D
- 93€66 pour la classe 3A
- 1€66 pour la classe 3B

L'Association des Employeurs supprime la prime d'ancienneté pour instaurer une prime « d'efficience »

Aucun chiffrage n'est réalisé pour étayer les propositions adressées par les employeurs de la Branche

Ainsi disparaît l'ancienneté, déjà absente du premier jet, au profit d'une «prime d'efficacité» dont les contours ne sont absolument précisés, prime qui individualise et confronte davantage les salariés entre eux sans certitude d'un gain quelconque ;

Ainsi disparaissent les minima de Branche qui s'imposaient autrefois aux Groupes de Protection Sociale sous prétexte de n'avoir pas de bonne visibilité quant à l'avenir sociétal. Comprenez ici que le coût de la vie galopant constaté depuis un an inquiète les employeurs qui ne veulent pas risquer de devoir en tenir compte lors des négociations salariales ;

Ainsi apparaît une toute nouvelle forme de classification bien plus discriminante et une répartition des effectifs en son sein bien plus bloquante que tout ce que les salariés ont pu connaître : 4 échelons (A, B, C et D) pour les Employés, 2 pour les Agents de Maîtrise (E et F) et 4 autres pour les cadres (G, H, I et J) ;

L'UNSA, par crainte de l'impact sur ses résultats aux élections professionnelles, demande le gel de cette négociation Annexe IV et d'ouvrir les négociations RMMG 2023 alors même qu'elle demandait tout le contraire en janvier au point de signer le 25 mars un accord RMMG à minima.

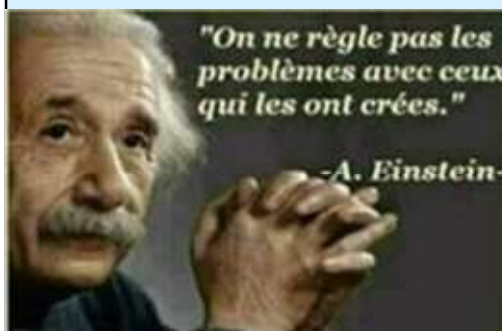
La CFDT soutien cette demande alors qu'elle aussi, en janvier 2022, demandait l'ouverture des négociations Annexe IV au détriment de celles sur les RMMG !

Restent par chance quelques Organisations Syndicales plus lucides en l'état actuel de la pseudo-négociation dans laquelle nous sommes qui -nous le souhaitons car elles sont majoritaires ensemble- feront front commun contre un recul sans précédent des rares avantages restants.

A travers cette parodie de négociation où l'Association des Employeurs, plus que sourde, ne répond à aucune des interrogations des représentants syndicaux et ce, même en présence de notre expert indépendant invité par nos soins lors de la commission du 15 novembre, c'est toute la Branche qui risque d'imploser.

Aucune des propositions ou revendications syndicales n'a été prise en compte malgré les Groupes de Travail Paritaires en amont de la négociation

L'Association des Employeurs au lieu d'une grille de minima de Branche, renvoie à une détermination de la valeur au 1er Trimestre de chaque année



La CGT a depuis longtemps intégré qu'il n'y avait plus aucune volonté des employeurs de prendre en compte le quotidien professionnel et privé de leurs salariés et qu'il leur appartient désormais de créer le rapport de force nécessaire à recouvrer leurs droits.

Le Collectif CGT des GPS appelle à une large diffusion du constat qui précède, à l'ouverture dans tous les établissements de la Branche d'Assemblées Générales de salariés afin que leur soit clairement exposés les enjeux qui vont bien au-delà de la seule Année IV.

La CGT alerte l'ensemble du salariat de la Branche des Institutions de Retraite Complémentaire et de Prévoyance quant au devenir même du secteur et donc, de leurs emplois.



NOM - PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
EMAIL : PORTABLE :
PROFESSION : ENTREPRISE :
SECTEUR D'ACTIVITÉ :